

Mise en service du réseau d'alimentation temporaire en eau potable et avis d'ébullition préventif pour certaines résidences de la rue Saint-Patrice Est (417 à 1 055)

Magog, le 30 mai 2023 – La Ville de Magog avise les résidents de la rue Saint-Patrice Est que des coupures d'eau ponctuelles auront lieu dans les prochains jours, afin de mettre en service le réseau d'alimentation temporaire en eau potable. Ces travaux sont réalisés dans le cadre du projet de détournement des eaux usées du secteur Omerville. Les interruptions surviendront les mercredi 31 mai et jeudi 1^{er} juin, entre 7 h et 18 h. Environ 25 résidences situées entre le 417 et le 1 055, rue Saint-Patrice Est seront touchées. Lorsque le réseau temporaire sera raccordé, un avis d'ébullition préventif de l'eau potable sera en vigueur jusqu'au vendredi 14 juillet, minimalement, pour ces mêmes résidences. Un plan indiquant le secteur visé est disponible en [cliquant ici](#).

Avis d'ébullition préventif – Jusqu'au vendredi 14 juillet, minimalement

La Ville de Magog recommande aux citoyens concernés d'attendre que l'avis préventif soit levé avant de consommer à nouveau l'eau du robinet sans la faire bouillir de façon préventive. Lors de la levée, des accroche-portes seront distribués et l'information sera disponible sur le site Internet de la Ville de Magog, sur l'application bciti+ (section « Avis ») ou auprès du Service GO (819 843-3333).

Pour les personnes concernées qui ne désirent pas faire bouillir leur eau de façon préventive, un point d'approvisionnement en eau potable est disponible derrière la caserne 1 (66, rue Sherbrooke).

Quoi faire pendant l'avis d'ébullition préventif?

Il est possible que l'eau ait une couleur brunâtre ou qu'elle soit brouillée. Jusqu'à la diffusion d'un avis contraire, il est recommandé de faire bouillir à gros bouillons pendant une minute l'eau du robinet ou d'utiliser de l'eau embouteillée pour les usages suivants :

- Préparer et boire des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments crus (fruits, légumes, etc.);
- Se brosser les dents et se rincer la bouche.



L'eau du robinet non bouillie peut être utilisée pour :

- Laver la vaisselle à l'eau chaude en vous assurant de bien l'assécher;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain;
- Se laver avec une débarbouillette.

Il est recommandé que les jeunes enfants n'ingurgitent pas d'eau pendant le bain.

Pour plus d'information, consultez le ville.magog.qc.ca/infrastructures.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

